



ARRETE

AM n° 181/2024 – Circulation permanente de tous les véhicule à 30 km/h sur l'ensemble de la ville

Le Maire de la Ville de Neuves-Maisons,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de l'environnement
Vu le Code de la santé publique
Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer les nuisances sonores,
Considérant l'amélioration de la qualité de vie et d'un partage de l'espace public plus respectueux entre usagers
Considérant la volonté d'apaiser le trafic routier, de diminuer l'accidentologie sur l'espace public, d'encourager les mobilités douces et de privilégier l'usage des transports en communs
Considérant que la création d'une zone 30 sur l'ensemble des voies circulables de la commune permet de pacifier la conduite automobile et d'améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables, notamment les piétons et les cyclistes
Considérant la nécessité de réglementer la circulation par le présent arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h maximum sur l'ensemble des voies circulables du territoire de la commune de Neuves Maisons

ARTICLE 2 :

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à **partir du Lundi 2 Septembre 2024**

ARTICLE 4 :

La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et surveillée par les Services Techniques de la Ville

ARTICLE 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Neuves-Maisons est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Monsieur le Directeur de Cabinet de la Ville de Neuves-Maisons
- * Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Neuves-Maisons
- * Monsieur le Chef du bureau de Police Municipale
- * Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Neuves-Maisons
- * Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Neuves-Maisons
- * Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- * Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- * La presse

Certifié exécutoire le 27 Août 2024

Le Maire,
Pascal SCHNEIDER

